

Conseil Municipal

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2011

L'an DEUX MIL ONZE, le VINGT DECEMBRE à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. René REGNAULT, Maire, Sénateur Honoraire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

PRESENTS : MM. René REGNAULT, Loïc CAMPION, Hubert VERDIER, Mmes Madeleine BEDU, Liliane BRIAND, Geneviève BRIOT, Stéphanie COUDRAY, Valérie IMBERT, MM. Paul BERVAS, et Thierry RECTON.

ABSENTS EXCUSES : M. Daniel DURE ayant donné procuration à Mme Madeleine BEDU, Mme Patricia RAULT ayant donné procuration à Mme Valérie IMBERT, M. Jean Yves LE DANTEC ayant donné procuration à M. René REGNAULT, Mme Andrée JOSSELIN.

SECRETAIRE : Mme Geneviève BRIOT

Convocation du 13 décembre 2011

LOTISSEMENT DU PRAIS 4EME TRANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- ✚ à déposer une demande de permis modificatif pour la modification de surface de 2 lots et la diminution de l'aire enherbée comprise entre ces deux terrains,
- ✚ à régler les honoraires de l'architecte urbaniste pour un montant de 1 200 € hors taxes.

AMENAGEMENT DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS POUR MOBIL-HOMES AU POLE DE TOURISME DE BEAUSEJOUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté par le Cabinet BOURGOIS pour l'aménagement de 6 emplacements pour mobil-homes de standing et décide de lancer la consultation des entreprises.

Le montant global des travaux est estimé à 20 000 €. L'entreprise « Bonne Vie Holidays » qui aura l'exclusivité pour la location de ces emplacements participe au financement des branchements à hauteur de 1 500 € par emplacement soit un total de 9 000 €.

Le forfait annuel de location de ces grands emplacements a été fixé à 3 150 € pour 2012.

ACHAT LOGICIEL DE FACTURATION ALSH

Après avoir examiné les offres reçues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acheter un logiciel auprès de la société SEGILOG avec un contrat de 3 ans comprenant un droit d'entrée de 410 € hors taxes et un forfait annuel de 510 € hors taxes

PERSONNEL COMMUNAL : EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Un décret de 2010 permet aux collectivités territoriales d'expérimenter un entretien professionnel d'évaluation à la place de la notation chiffrée qui s'applique actuellement. Un groupe de travail mis en place par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a réfléchi sur les modalités d'application de ce nouveau dispositif.

L'expérimentation peut concerner l'ensemble des fonctionnaires ou se limiter à un seul cadre d'emploi, à une filière particulière ou à un seul niveau hiérarchique.

L'entretien, conduit par le supérieur hiérarchique, porte principalement sur le bilan de l'année précédente, sur les objectifs et perspectives de l'année à venir.

Une grille fixant les critères d'appréciation générale des agents et devant servir de base à la rédaction finale du compte rendu d'entretien a été soumise aux élus. Elle reprend les principales propositions du groupe de travail du Centre de Gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 3 abstentions, décide de mettre en œuvre l'entretien professionnel pour les années 2011 et 2012, de l'appliquer à tous les agents de la commune et d'apprécier la valeur professionnelle des agents sur la base des critères retenus par le Comité Technique Paritaire départemental.

MARCHE PLOMBERIE/CHAUFFAGE ECOLE : AFFERMISSEMENT OPTION CHAUDIERE

Pendant le chantier d'extension-restructuration de l'école, il s'est avéré nécessaire de remplacer la chaudière.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'entreprise JOSSELIN un avenant de 12 481 € prenant en compte l'option de 15 331 € figurant dans le devis initial, un ballon d'eau chaude supplémentaire pour 244 € et des moins values pour accessoires non fournis pour 3 094 €.

RAPPORTS ACTIVITES DE LA CODI

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports de la CODI pour l'année 2010.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les décisions modificatives ci-dessous au titre du budget communal 2011 :

AUTORISATIONS DEPENSES

Article	Libellé	Montant
6411	Frais personnels	+ 6 500.00
4581	Opérations pour compte de tiers	+ 1 900.00

AUTORISATIONS RECETTES

Article	Libellé	Montant
6419	Remboursements sur rémunérations personnels	+ 6 500.00
4582	Opérations pour compte de tiers	+ 1 900.00

REPRISES DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal arrive à son terme et présente la liste des concessions à reprendre, au nombre de 19. Cette longue procédure sera renouvelée pour d'autres concessions dont l'entretien et l'état d'abandon seront constatés lors d'une nouvelle étape.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à prendre les arrêtés individuels de reprise des concessions concernées.